

# Contact

Le bulletin de l'Union Régionale des Professionnels de Santé  
URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France

Mai 2026

## Édito

Chères consœurs, chers confrères,

La profession de chirurgien-dentiste est plus que jamais au croisement des enjeux de santé publique, d'évolutions réglementaires et de transformations sociétales. Dans ce contexte exigeant, votre URPS poursuit son engagement pour soutenir votre exercice au quotidien, défendre vos spécificités et porter la voix du libéral sur l'ensemble du territoire.

Ce nouveau bulletin d'information s'inscrit dans cette dynamique, en mettant en lumière plusieurs dossiers qui concernent directement votre pratique quotidienne.

Vous y trouverez un focus sur l'antibiorésistance, enjeu majeur de santé publique auquel notre profession doit pleinement prendre part. Reconnu comme l'une des plus grandes menaces pour la santé mondiale, nous avons un rôle clé à jouer en tant que prescripteurs pour limiter la surconsommation d'antibiotiques et préserver leur efficacité pour les générations futures.

Vous découvrirez dans ces pages les outils que nous avons développés, en collaboration avec l'URPS pharmaciens, pour vous aider à adopter une prescription raisonnée et responsable.

Nous abordons également la question de l'écoresponsabilité au cabinet dentaire, la place du chirurgien-dentiste dans le repérage précoce des maladies rares ainsi que les projets que nous menons avec nos partenaires régionaux et les dernières actualités.

Bonne lecture à toutes et à tous.



URPS  
Chirurgiens-Dentistes  
Hauts-de-France

## Lutte contre l'antibiorésistance un enjeu majeur de santé

La lutte contre l'antibiorésistance représente un défi pour les professionnels de santé. Le mésusage des antibiotiques et leur surconsommation contribuent à l'émergence de bactéries résistantes, mettant en péril l'efficacité de ces traitements.

Malgré la mobilisation de l'Organisation Mondiale de Santé, le nombre de victimes (mortalité, morbidité) ne cesse d'augmenter. Aussi chaque année en France, plus de 150 000 patients développent une infection liée à une bactérie multirésistante, et plus de 12 500 décès sont recensés.

Les prévisions sont par ailleurs de plus en plus pessimistes. Selon le rapport O'Neill de 2016, l'antibiorésistance représente la plus grande menace sanitaire mondiale et pourrait devenir, en 2050, la première cause de mortalité mondiale en atteignant 10 millions de décès par an.

L'usage excessif des antibiotiques est le facteur prépondérant de l'apparition de la résistance. Même si celle-ci apparaît naturellement du fait de modification génétique, elle est sélectionnée par la présence des antibiotiques qui permet son expansion dans la population bactérienne. Une fois la résistance acquise, les bactéries ont la faculté d'échanger entre elles ces gènes de résistance d'une espèce à une autre, impliquant indifféremment des bactéries présentes chez l'être l'humain, les animaux ou dans l'environnement.

Limiter au maximum l'usage des antibiotiques est une urgence de santé publique car c'est la seule solution de lutte contre la diffusion mondiale des bactéries multirésistantes (BMR). Si la médecine vétérinaire a drastiquement diminué l'exposition des animaux aux antibiotiques (plans ÉCOANTIBIO), il n'en est pas encore de même pour la médecine humaine.

Ainsi, chaque prescription d'antibiotique, doit faire réfléchir le prescripteur sur l'indication, le niveau de preuve du bénéfice attendu pour le patient en regard des conséquences systématiques à l'échelle de la santé globale.

### Impact économique de l'antibiorésistance

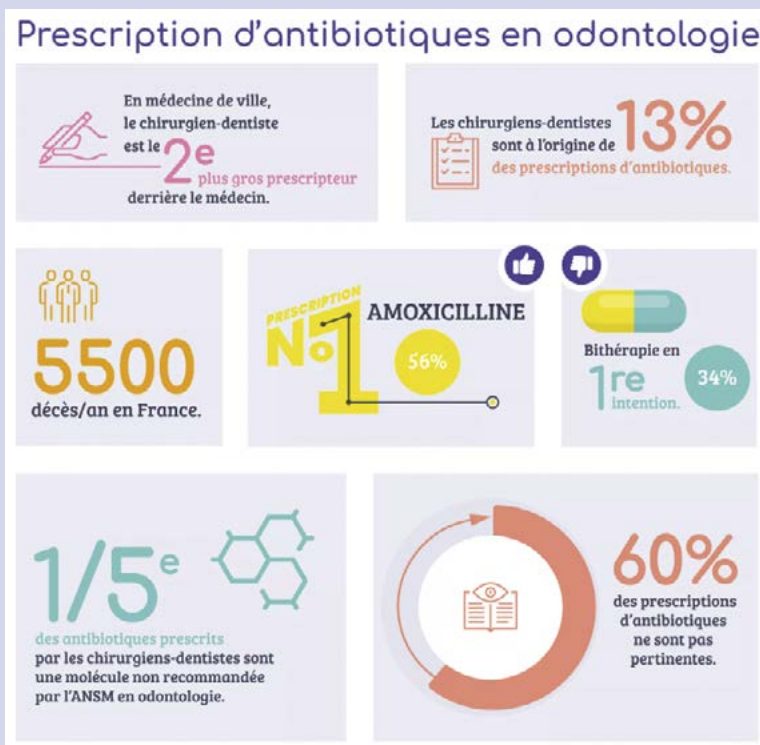
Outre le coût en pertes humaines, le coût financier des soins pour la société s'élèverait à plus de 1,5 milliards d'euros en Europe et **plus de 55 milliards de dollars aux États-Unis**. Dans le monde entier, l'antibiorésistance pourrait coûter **plus de 100 000 milliards de dollars**.

Selon l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), **la surconsommation d'antibiotique en France engendre une dépense supplémentaire pour le système de santé français, par rapport à nos voisins européens, qui varie de 70 à 440 millions d'euros par an, selon le scénario retenu** (Scénario 1 : consommation moyenne d'antibiotiques mesurée en ville dans l'ensemble des pays européens. Scénario 2 : consommation moyenne des 12 pays européens les plus développés. Scénario 3 : consommation moyenne des trois pays les plus « vertueux », en termes de consommation antibiotique).

Une étude française de 2018 confirme ces chiffres. **L'antibiorésistance aurait entraîné un coût global de 109,3 millions d'euros à la France en 2015.**

### Antibiorésistance en odontologie

En France les antibiotiques prescrits par les chirurgiens-dentistes ne cessent d'augmenter : en moyenne, de 0,8 % par an depuis 2014. Après une baisse en 2020, elles ont dépassé en 2023 le niveau de 2019, puis se sont stabilisées entre 2023 et 2024. Des études internationales révèlent que 60 % des prescriptions mondiales sont soit inutiles, soit inadaptées.



### Bon à savoir

Des nouvelles recommandations de prescriptions d'antibiotiques en dentaire sont en cours d'actualisation par la HAS et seront prochainement publiées. Nous ne manquerons pas de vous les faire parvenir à cette occasion.

# tance, publique

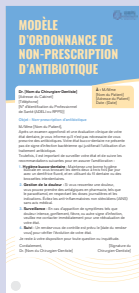
## Votre URPS en action

Face à ce constat, l'URPS Chirugiens-Dentistes des Hauts-de-France travaille en partenariat avec l'URPS Pharmaciens – acteurs clés dans le processus de prescription et de délivrance des antibiotiques – pour développer des initiatives à l'échelle régionale visant à promouvoir une utilisation responsable des antibiotiques.

Une action majeure de cette collaboration a été la création de fiches outils, envoyées par courrier en début d'année 2025 au cabinet dentaire.

Ces fiches ont été conçues pour vous accompagner dans votre pratique quotidienne :

- elles rappellent les recommandations en matière de prescription d'antibiotiques en odontologie ;
- elles proposent un modèle **d'ordonnance de non-prescription**, conçu pour faciliter l'échange et l'information avec vos patients tout en promouvant un usage adapté des antibiotiques.



N'hésitez pas à les conserver à portée de main, à les partager avec vos confrères, et à vous appuyer sur la plateforme **Dentibiotic** pour approfondir certains cas cliniques et vous tenir informé des nouvelles actualisations.

Ce projet vise aussi à **renforcer les liens** entre chirurgiens-dentistes et pharmaciens sur les territoires. **Un répertoire des professionnels** est proposé en fin de document pour faciliter la mise en relation avec les officines de proximité.

**Erratum :** nous vous informons d'une coquille dans la rubrique ANTIBIOTHÉRAPIE CURATIVE - 1<sup>er</sup> INTENTION - ENFANT ALLERGIE PENNICILLINE - METRONIDAZOLE.

La posologie mentionnée à 1 500 mg/jour correspond à un enfant de plus de 50 kg. La posologie à utiliser est donc 30 mg/kg/jour en deux ou trois prises pendant 7 jours.

Nous vous adressons un autocollant correctif à venir déposer sur cette partie.

# Écoresponsabilité au cabinet dentaire

Face aux enjeux environnementaux actuels, le secteur de la santé est de plus en plus interpellé sur son impact écologique.

Les cabinets dentaires, comme l'ensemble des structures de soins, génèrent des déchets spécifiques, consomment de l'énergie, de l'eau et de nombreux produits à usage unique. Bonne nouvelle : sans compromettre la qualité ni la sécurité des soins, il est possible d'agir à son échelle.

L'écoresponsabilité en cabinet dentaire repose avant tout sur des gestes permettant de limiter notre impact environnemental adaptée à la réalité du terrain. Face au changement climatique, à la perte de biodiversité et à la dégradation des écosystèmes, l'écoresponsabilité représente un levier indispensable pour guider nos actions vers un avenir durable.



## Pourquoi s'engager dans une démarche écoresponsable ?

S'engager dans une démarche écoresponsable présente **plusieurs bénéfices**.

**Sur le plan environnemental**, cela permet de réduire l'empreinte carbone du cabinet et la production de déchets, notamment plastiques et chimiques.

**Sur le plan économique**, certaines actions (réduction de la consommation d'énergie, d'eau ou de consommables) peuvent générer des économies à moyen et long terme.

Enfin, **sur le plan de l'image et des valeurs**, les patients sont de plus en plus sensibles aux engagements environnementaux des professionnels de santé, ce qui renforce la confiance et l'attractivité du cabinet.

## Les actions de l'URPS

Afin de vous apporter des réponses pour améliorer vos pratiques vers une démarche plus responsable, l'URPS s'engage par les actions proposées.

En complémentarité des ressources déjà proposées, l'URPS Hauts-de-France a mené conjointement avec les URPS Chirugiens-Dentistes d'Île-de-France, PACA et AuRA, un projet **Cabinet écoresponsable**, une démarche structurée et pensée pour l'exercice libéral. Ce projet vise à vous accompagner dans le déploiement d'une démarche responsable adaptées aux soins et en prenant en compte les spécificités du cabinet dentaire libéral.

Pour ce faire, des outils accessibles à tous les praticiens ont été développés :

- un guide pratique **Déchets au cabinet dentaire : moins et mieux ! Pour une gestion responsable et intégrée des déchets**.  
Élaboré en collaboration avec le CPIAS IDF, il propose des repères clairs, opérationnels et directement applicables au quotidien ;
- un **site internet interactif Cabinet écoresponsable**, conçu comme une plateforme évolutive regroupant ressources, informations et retours d'expérience ;
- une **table ronde** réunissant chirurgiens-dentistes et professionnels sensibilisés aux enjeux de santé environnementale.

Ces outils visent à accompagner l'évolution des pratiques sans compromis sur la qualité et la sécurité des soins, dans une approche progressive, réaliste et adaptée au terrain.

L'écoresponsabilité en cabinet dentaire ne repose pas sur des changements radicaux immédiats, mais sur une amélioration continue. Chaque cabinet peut avancer à son rythme, en tenant compte de ses contraintes réglementaires, financières et organisationnelles.

En s'engageant dans cette voie, les chirurgiens-dentistes participent activement à une pratique de soins plus durable, conciliant qualité, sécurité et responsabilité environnementale.



Retrouvez tous ces outils et plus d'information sur [notre site internet](#).



# LES PROJETS DE L'URPS

## Nutrition

L'URPS Chirugiens-Dentistes HDF s'associe à l'URPS CD IDF pour concevoir une table ronde interprofessionnelle dédiée aux liens entre nutrition et santé orale, dans une approche de prévention systémique et de santé globale.

Cette rencontre réunie praticiens hospitaliers, chercheurs universitaires reconnus ainsi que des représentants institutionnels et professionnels de santé pour croiser les regards et éclairer le rôle du chirurgien-dentiste dans la prévention et l'accompagnement des patients face aux enjeux nutritionnels.

Retrouvez prochainement le replay de cette table ronde sur [notre site internet](#) !

Table ronde interprofessionnelle  
« Nutrition et Santé orale »

Jeu. 26 mars 2026  
Amphithéâtre URPS CD IDF



et le Professeur Chantal Julia : MCU-PH nutritionniste en santé publique, Université Paris 13 & Loren Pinon, Coordinatrice technique santé, Département Prévention et Promotion de la santé (CNAM)

## Violences intrafamiliales et conjugales

### Une nouvelle plateforme au service des professionnels

L'outil régional **STOP VIOLENCE** est disponible en ligne depuis le **25 novembre 2025**.

Cet outil, lancé par l'ARS Hauts-de-France en lien avec la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE), recense les lieux de prise en charge et les conduites à tenir pour orienter le plus rapidement possible leurs patientes et patients victimes de violences.

Destiné en premier lieu aux professionnels de santé, ce site internet peut aussi être consulté par les victimes elles-mêmes pour trouver au plus près de chez elles des structures pour les accompagner.

Le site Stop Violences Conjugales propose notamment :

- une **cartographie complète** des Hauts-de-France qui localise les structures utiles pour les victimes ;
- un **espace documentaire** pour les professionnels de santé sur les conduites à tenir pour mieux accompagner et orienter une victime.



[stop-violences-conjugales-hauts-de-france.fr](https://stop-violences-conjugales-hauts-de-france.fr)

**Info utile :** Pensé pour les victimes qui consultent le site, un bouton **Je quitte vite** en haut à droite de la page permet, en cas de nécessité, de quitter le site au plus vite en ouvrant une page de Météo France et de supprimer toute trace dans l'historique de navigation.



stop-violences-conjugales

ACCUEIL CARTOGRAPHIE DOCUMENTATION CONTACT FLYER DU SITE

JE QUITTE VITE

Bienvenue sur  
Stop violences conjugales Hauts-de-France

Stop violences conjugales est dédié aux professionnels (santé, social, forces de l'ordre, justice...) qui ont besoin d'orienter rapidement une victime de violences conjugales vers les structures appropriées (dépôt de plainte, consultation médico-légale, accompagnement psychologique, etc).

Ce site comprend deux espaces, l'un est cartographique et l'autre documentaire.

L'espace **cartographique** permet de rechercher et localiser rapidement les structures à partir du ou des besoins de la victime. Cet espace cartographique repose sur une base de données comprenant plus de 1 200 structures. Si votre structure n'est pas référencée, vous pouvez renseigner le **formulaire** permettant de faire une demande de référencement.

L'espace **documentation** est structuré en deux. Une première page, « **JE SUIS FACE À UNE VICTIME** », permet de trouver rapidement la documentation répondant aux différents besoins des victimes. La seconde page, « **JE M'INFORME** », permet aux professionnels de trouver de la documentation pour s'informer sur la problématique des violences conjugales.

Cet outil est consulté par la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE) des Hauts-de-France et l'Agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France, et développé par l'Observatoire régional de la santé et du social (ORSD).

Je suis face à une victime de violences conjugales

JE RECHERCHE UN ÉTABLISSEMENT SUR LA CARTE

JE CONSULTE LA DOCUMENTATION

ars  
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE  
ORSD

# Les maladies rares

Une maladie est dite « rare » lorsqu'elle affecte statistiquement moins d'une personne sur 2000.

En France, elles touchent environ 3 millions de personnes de manière directe ou indirecte. Ces maladies sont diagnostiquées majoritairement chez les enfants mais peuvent aussi apparaître à l'âge adulte. Parmi elles, plus de 900 présentent une expression au niveau de la sphère oro-faciale.

La détection précoce en cabinet dentaire constitue une étape clé pour orienter efficacement les patients dans leur parcours de soins. Grâce à leur expertise clinique et leur rôle de proximité, les chirurgiens-dentistes peuvent identifier des signes évocateurs souvent méconnus ou non spécifiques.

Votre URPS a noué un partenariat avec le centre régional de référence **O'Rares**, un acteur clé dans la prise en soins des maladies rares.

En 2025, une série de 3 webinaires d'information a été proposée :

- la prise en charge de l'oligodontie : quelle coordination ville – hôpital ?
- maladies rares ou non diagnostiquées : focus sur les signes oro-faciaux et céphaliques ;
- maladies rares : les anomalies de structure dentaire.

## En 2026, notre partenariat se poursuit !

Avec l'appui du réseau O'Rares, votre URPS vous invite à participer à un webinaire sur le thème **Reconstruction alvéolaire pré implantaire et réhabilitation implantaire dans les séquelles de fente**.

Ce webinaire sera animé par le docteur Touzet, chirurgien maxillo-facial et stomatologue, avec la participation du docteur Ludovic Lauwers, praticien hospitalier en chirurgie orale au CHU de Lille et responsable du Centre de compétence des maladies rares de la bouche et des dents (réseau O'rars).



### Informations pratiques :

- 🎯 Webinaire.
- 🕒 De 20h à 21h30.
- 📅 Jeudi 21 mai 2026.
- 🌟 Cet évènement vous intéresse ?  
Inscrivez-vous dès maintenant :
- 📱 [inscription.com/pro/activite.php?P1=242933](https://inscription.com/pro/activite.php?P1=242933)

Une journée atelier sera dédiée au **traitement implanto-prothétique des patients atteint d'agénésies dentaires liées à une maladie rare**.

### Au programme :

- **Enseignement théorique et échanges cliniques autour de la prise en charge implantaire de ces patients :**
  - simulation des objectifs thérapeutiques : quelle coopération ville / hôpital ?
  - maîtriser les différentes solutions prothétiques implantaires ;
  - les différentes techniques d'empreinte : fermée ou ouverte, numérique ? Quelle indication ?
- **Enseignement dirigé avec manipulation pratique :**  
mise en application des techniques d'empreinte et manipulation des différents accastillages prothétiques.



### Informations pratiques :

- 🎯 Format : journée complète.
- 🕒 De 10h à 16h.
- 📅 4 juin ou 11 juin 2026 (au choix).
- 🦷 Laboratoires partenaires : Nobel ou Straumann.
- 📍 Lieu : Lille.
- 🍴 Repas offert.
- 🌟 Cette journée vous intéresse ? Contactez-nous !
- ⚠️ Les places sont limitées.

## Facture électronique – mise en place

### Contexte :

La réforme nationale de la **facturation électronique** vise à généraliser les échanges de factures dématérialisées et la transmission de données de facturation à l'administration fiscale. Cette réforme vise à calculer plus facilement la TVA et ainsi éviter les fraudes. Elle concernera progressivement **toutes les entreprises**, y compris les professionnels de santé libéraux. Toutes les factures entre **professionnels assujettis à la TVA** devront désormais être émises et reçues dans **un format électronique standardisé via une plateforme agréée**.

La réforme repose sur deux volets distincts :

- la **facture électronique** (e-invoicing) : concerne l'émission et la réception de factures sous format électronique structuré **pour les opérations entre professionnels** ;
- la **transmission des données de facturation** (e-reporting) : envoi à l'administration fiscale de certaines informations (montant, date, TVA le cas échéant) pour les opérations **avec des particuliers** ou des tiers non assujettis.

### Calendrier prévisionnel

#### 1<sup>er</sup> septembre 2026

Obligation pour tous les assujettis de pouvoir recevoir des factures électroniques via une plateforme agréée (Plateforme de Dématérialisation Partenaire) (exemple : factures de vos fournisseurs ou laboratoires soumis à TVA).

#### 1<sup>er</sup> septembre 2027

Obligation d'émettre vos factures au format électronique et de transmettre les données requises à l'administration fiscale.

### Impact sur la pratique

Pour les chirurgiens-dentistes libéraux, il faut distinguer deux situations.

**1** Si l'**activité est exonérée de TVA** (soins dentaires classiques) il n'y a **pas d'obligation d'émettre** des factures électroniques. En revanche, il faudra être **en capacité de recevoir** des factures électroniques de vos fournisseurs (matériel, informatique, énergie, prestataires divers).

#### Concrètement

- Les factures fournisseurs ne seront plus envoyées par simple email (PDF) ou courrier ;
- vous devrez **choisir une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)** et y créer un compte ;
- vos fournisseurs devront utiliser cette plateforme pour vous transmettre leurs factures ;
- il est recommandé de **vérifier la compatibilité avec votre logiciel de gestion ou comptable**.

**2** Si le praticien réalise **des activités soumises à la TVA** (éventuels actes esthétiques non thérapeutiques formations, expertises...), **obligation d'émettre et recevoir** des factures électroniques.

#### Comment vous préparer en pratique :

- faites le point sur votre situation au regard de la TVA ;
- choisissez une plateforme agréée (logiciel de facturation agréé ou plateforme indépendante compatible avec votre logiciel de facturation) ;
- mettez à jour vos outils : votre logiciel doit pouvoir générer des factures conformes aux formats officiels ;
- organisez votre archivage numérique : assurez-vous que vos factures seront stockées en toute sécurité pendant au moins 10 ans.

# Formation continue à la radioprotection des patients

La réglementation relative à la formation à la radioprotection des patients a évolué ces dernières années. Pour rappel, cette formation est obligatoire pour les professionnels réalisant des actes utilisant les rayonnements ionisants et doit être renouvelée tous les 10 ans.

Les chirurgiens-dentistes ayant participé aux sessions organisées par l'URPS Chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France en 2016 arrivent aujourd'hui à échéance.

Vous pouvez vous tourner vers des organismes de formation éligibles au DPC, selon les modalités qui vous conviennent (formation en ligne ou en présentiel).

Pour consulter la liste des organismes habilités et choisir la formation adaptée à votre pratique, vous pouvez vous référer au site de l'**Agence nationale du DPC** : [agencedpc.fr](http://agencedpc.fr)

The image shows a screenshot of the 'Le DPC' website. On the left, there is a navigation menu with categories like 'Le développement professionnel continu', 'Document de légalité', 'La Charte éthique du DPC', 'Orientations nationales prioritaires 2023-2025', 'Modalités de prise en charge', 'Organismes de DPC', 'Rechercher un organisme', 'Accompagnement des CCDFC', 'Les actions de DPC', and 'Rechercher une action de DPC'. The 'Rechercher une action de DPC' option is highlighted. On the right, there is a search form titled 'Rechercher une action de DPC' with various filters and a 'RECHERCHER' button.

## Dr Prémó, une initiative du docteur Lauril Lambert

Face aux enjeux persistants de prévention en santé bucco-dentaire chez les plus jeunes, de nouvelles initiatives émergent pour accompagner les familles de manière accessible, ludique et scientifiquement rigoureuse. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le travail du docteur Lauril Lambert, qui développe sous le pseudonyme du *Dr Prémó* un ensemble de supports pédagogiques dédiés aux enfants et à leurs parents.

L'objectif de cette initiative est clair : proposer aux familles des outils simples et fiables pour mieux comprendre les enjeux de la santé bucco-dentaire dès le plus jeune âge.

À travers ses contenus, le *Dr Prémó* aborde des thématiques essentielles telles que :

- la première consultation chez le chirurgien-dentiste ;
- l'alimentation (notamment la consommation de sucres et de sodas) ;
- les bonnes pratiques d'hygiène bucco-dentaire ;
- la gestion des situations du quotidien (douleurs, traumatismes, urgences).

Cette initiative propose des contenus variés et accessibles : page Instagram, vidéos YouTube, podcasts, ouvrages jeunesse (*Tino Dentino*), carnets de jeux, ainsi qu'un site immersif, *Hello Tino*, conçu comme une application mobile.

Sans visée promotionnelle, ces outils visent à accompagner les familles avec des messages scientifiquement validés et adaptés aux enfants.

Pour les chirurgiens-dentistes, ce type de supports permet de renforcer les messages de prévention au cabinet, faciliter le dialogue avec les jeunes patients et favoriser l'adhésion des familles.

Retrouvez l'initiative *Dr Prémó* sur notre site internet, ainsi que d'autres supports comme Ben Le Koala (association Signe de Sens), ou encore Hector le Brossadentausore et son amie Crocky (Assurance Maladie) !



# À VOS AGENDAS !



## Colloque SOSS – Lille

Rendez-vous à Lille le mardi 6 et le mercredi 7 octobre 2026 pour le colloque de l'association Santé Orale et Soins Spécifiques (SOSS).  
Votre URPS sera présente lors de cet événement, venez nous rencontrer !



## Les formations AFGSU 2

Retrouvez les sessions de l'année 2026.

Rendez-vous sur [le site, rubrique Formations](#) pour vous inscrire en ligne !



### AFGSU 2 – Initiale (21h)

Amiens	Arras	Beauvais	Laon	Lille
1, 2 et 3 avril ; 14, 15 et 16 octobre.	20, 21 et 22 mai ; 14, 15 et 16 octobre.	7, 8 et 9 octobre.	18, 19 et 20 novembre.	27, 28 et 29 mai* ; 10, 11 et 12 juin ; 9, 10 et 11 décembre.
205 €	195 €	150 €	195 €	210 €

### AFGSU 2 – Recyclage (7h)

Amiens	Arras	Beauvais	Laon	Lille
28 mai* ; 9 décembre.	30 avril* ; 1 <sup>er</sup> octobre ; 3 décembre.	7 mai* ; 1 <sup>er</sup> octobre.	12 mars* ; 22 octobre.	30 avril* ; 25 juin ; 1 <sup>er</sup> octobre ; 12 novembre.
100 €	91 €	100 €	80 €	100 €

**Rappel** : le diplôme AFGSU 2 a une durée de validité de 4 ans, dont le recyclage est à réaliser avant la date anniversaire.

\* Sessions complètes.

[urpscd-hdf.fr](http://urpscd-hdf.fr)



Retrouvez sur notre site internet de nombreux outils et ressources pour vous accompagner dans votre pratique : onglet [Nos ressources](#) et sur nos pages [Action](#).

Dans un objectif de réduction des envois papiers, si vous souhaitez être informés de nos projets, des événements ou formations organisés, nous vous invitons à nous faire parvenir votre adresse mail à l'adresse suivante : [contact@urpscd-hdf.fr](mailto:contact@urpscd-hdf.fr)

(L'utilisation des adresses mails se fera conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit de rectification ou vous désabonner par courrier à l'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France - 11, square Dutilleul - 59800 Lille ou par courriel à [contact@urpscd-hdf.fr](mailto:contact@urpscd-hdf.fr))



Contact · Mai 2026



URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France  
11, square Dutilleul - 59800 LILLE  
[urpscd-hdf.fr](http://urpscd-hdf.fr)  
03 74 09 02 86

